

Toponymie de la Commune de Hody avec la carte topographique

par EDGARD RENARD

CHAPITRE I

Bibliographie

SOURCES MANUSCRITES

Abréviations :

Registres aux œuvres et rols de la cour de justice de Hody, de 1620 à 1773, 13 vol. (Aux Archives de l'État à Liège)	OH
Archives du monastère de Bernardfagne (Ibid.) :	
Stock n° 4	BF4
Liasses 4 et 10	LB

CARTES

Plan cadastral primitif de Hody, levé en 1811 à
l'échelle de 1/2500 par le géomètre VAUCHER,
révisé en 1829 par le géomètre V. CHAMELOT
(A l'Administration du Cadastre à Liège) . . . Cad.
Carte de l'État-Major au 10.000^e.

SOURCES IMPRIMÉES

DE RYCKEL, Les communes de la province de Liège,
Liège, 1892.

- Bulletin de l'Institut archéologique liégeois . . . BIAL
 Bulletin de la Soc. d'Art et d'Hist. du diocèse de
 Liège. BSAH
 J. CHESTRET DE HANEFFE, Anthisnes, in BIAL,
 t. 33.
 ED. PONCELET, Le monastère de Bernardfagne dit
 Saint-Rock, in BSAH, t. 13, pp. 143 sq.
 EDG. RENARD, Toponymies d'Esneux et de Villers-
 aux-Tours, t. 61 du *Bulletin de la Société de Litté-
 rature wallonne*.
 GRANDGAGNAGE, Dictionnaire étymologique de la
 Langue wallonne, 2 vol. (1845-1880) G
 J. HAUST, Dictionnaire Liégeois ; Liège, Vaillant-
 Carmanne, 1933 DL
 Bulletin de la Commission royale de Top. et de
 Dialectologie BTD

CHAPITRE II

Notice sur la commune et l'ancienne seigneurie

La petite commune de Hody (superf. : 280,93 hect.) se trouve entre la Meuse et l'Ourthe, à 31 km. de Liège, à 22 km. de Huy. Elle fait partie de l'arrondissement de Huy, du canton de Nandrin, et touche aux communes de Tavier, de Villers-aux-Tours et d'Anthisnes.

Si nous suivons la grand'route de Seraing à Ouffet, qui traverse le territoire et le village du nord au sud en les divisant en deux parties sensiblement égales, pour s'infléchir ensuite vers le sud-ouest, nous passons par les cotes d'altitude suivantes : 230 au *fond de sârt*, 265 *al basse*, 275 à l'église et au *vinâve*, enfin 292 à l'extrémité sud-ouest au point le plus élevé de la commune. En partant des fonds du *sârt* et *dès deûs*, le sol s'élève donc progressivement. Toutefois, à l'est de la ligne *tîdje di l'abèye-vinâve-*

vôye dès bwès, il s'affaisse en une dépression de direction nord=sud-ouest (*fond de côré*).

A part quelques terrains boisés au sud et à l'ouest, le sol est tout entier approprié à la culture et aux pâtures.

La population (261 hab. au 31 déc. 1937) est agricole en majeure partie ; cependant quelques dizaines d'ouvriers sont occupés dans les carrières d'Anthisnes et des environs, ou même dans le bassin de Seraing.

L'église, dédiée à Saint Pierre et dépendant du doyenné de Nandrin, est desservie par un curé et un vicaire, ce dernier remplissant en même temps les fonctions de chapelain de Villers-aux-Tours.

Avant la Révolution, la seigneurie de Hody au comté de Logne appartenait au prince-abbé de Stavelot, qui l'avait héritée de Godefroid d'Anthisnes († 1651). Le prince nommait les membres de la cour de justice locale, composée d'un mayeur et de quatre échevins, dont l'un assumait en même temps la charge de greffier. Le monastère de Bernardfagne (aujourd'hui Saint-Rock) acquit au XVII^e siècle la majeure partie des biens de Hody ; l'abbé était collateur de la cure. A Hody se rattachaient plusieurs dépendances de la commune actuelle de Poulseur ; ce n'est d'ailleurs qu'en 1884 que ce village fut détaché de Hody pour constituer une commune indépendante.

L'histoire locale, telle qu'elle se reflète dans les documents que nous avons dépouillés, n'offre pas grand intérêt. Des textes d'ordre administratif qui ont défilé sous nos yeux, nous ne trouvons guère à citer en entier que l'acte de délimitation qui va suivre. Un différend surgit en 1625 entre Florent d'Anthisnes, haut voué d'Anthisnes et de Hody, et Gilles de Crisnée, représentant la dame douairière de Villers-aux-Tours son épouse, au sujet des limites juridictionnelles des deux seigneuries. Voici la sentence

arbitrale rendue le 21 avril par Philippe de Wal, seigneur de Tavier, Albert de Manteuille, seigneur de Breux, et le jurisconsulte Ambroise Loets :

« ... touchant les limites et confins des haulteurs de Villers et Hody, et entre autre d'un chaisne coupé alle instance dudit Sr voué sur le tiege dit a fraix fossez (1), après avoir ouys et examiné les tesmoins produit pardevant nous de parte et d'autre, mesme après avoir prins oculaire inspection des limites différentieux, oyus et examiné plusieurs tesmoins d'office pour nostre instruction, avons, par mode de provision et sans préjudice des droits des parties, ordonné, conclud et arrêté ce que s'ensuit : en premier lieu que les sg^{rs} et surcéant tant de Villers que Hody iouyront du tiege dit fraixfossé commençant à la blanche pierre et venant iusque au desseutren chemin de Messe qui vat de Villers aux thours à Hody (2), comme il ont fait auparavant iusque au présent ; — en oultre que tous les terres qui sont entre le premier chaisne ioinçant audit chemin de messe en droit ligne regardant aux pouillioux chesne en biètrihéz (3) ioinçant au passiaux de Tavier (4) sur un hourlay de terre appartenant au s^r Mailleu du costé de Hody seront tenus et réputé à l'advenir pour hauteur et territoire de laditte seigneurie de Hody, et les autres du costé vers Villers, de la haulteur et iurisdiction dudit Viller et ce iusque autant que les parties auront plus amplement prouvé leure prétente. — Et quante au chaisne susdit coupé, demeurerat comme chose non advenue et ne pourront au futur ny à l'advenir aucun des dits s^{rs} en couper ny profiter d'autres sans commun consentement, demeurant tous fraix engendré pour les occasions prédites compensées. — Finalement, quand à l'homicide perpétré en la personne de Jean Mansier par Thomas de Viller, disons la connaissance et amende devoir appartenir au s^r de Hody, et quand aux terres scituées sur la haulteur dudit Viller mouvante en fief de la seigneurie de Hody ou Stavelot, relieffe soy feront comme d'ancienneté sur ledit tiege de fraix fossez. » OH3, in fine.

(1) Le l.-d. *fré fossé* appartient à Anthistes, Villers-aux-Tours et Hody. Le *tidje* est encore limitrophe entre Hody et Villers.

(2) Actuellement *vôye Colâr*.

(3) *biètrihé* : l.-d. de Villers ; le chêne est mentionné au mot *hèrwî*

(4) Gagnait le *fond de sârt* et Tavier par le *fond des deûs*.

CHAPITRE III

Glossaire alphabétique des lieux-dits (1)

so l'ahènire : D2. — Le mot signifie : jardin où l'on cultive les *ahans* ou légumes, potager ; il joignait les habitations.

1. *a l'ârzêye* : B3. « t. scituée aux arsilles qu'on dit communément au pasay de Tavier » 1703 OH7, 5 novembre ; « Item un p. de t. en lieu dit aux arsilles ou à la spinette, joindante vers Meuse au preit d'elle gotte pirhay » 1715 BF4, 22 ; « item une t. aux fosses à l'argille joingnant au chemin de Huy » 1741 *ibid.*, 160. — 2. « ... les glands croissants sur les chaisnes extants sur ledit tiege du fraix fossez iusques aux fosses aux arsilles » 1625 OH3, 21 avril. Se trouvaient au l.-d. *fré fossé*. — W. *ârzêye*, argile.

al basse : C-D 2 « Item une t. alle bas le parmentier » 1695 LB 10 ; « pré albasse » Cad. — W. *basse*, mare, étang ; *parmèti*, tailleur d'habits.

« *blanche pierre* » : citée p. 282.

bouhon, *buisson*. — 1. « au buisson Jehenne Guilhot » 1625 OH3, 21 avril. Comparez *tîdje*, n° 5. — 2. « item au gros bouchon en saulcy » 1695 LB 10. Emplacement : D3. — 3. *à bouhon Bihèt* : AB 2. « t. proche du buisson bixhet quy vat à la voye quy vat à Tavier » 1652 OH3, 4 avril ; « item au buisson Beche » 1715 BF4, 23 ; « La t. au Buisson Bichet, joingnante le long du septentrion au tige de sart » 1741 LB10. *Bihet* : n. de famille.

(1) Dans les textes cités, « vers Meuse » signifie : au nord ; « d'aval » : à l'est ; « d'amont » : à l'ouest ; « vers Ardenne » : au sud. — Abréviations : *t.* = terre ; *p. de t.* = pièce de terre ; *l.-d.* = lieu-dit ; *w.* = wallon liégeois. — Lettres et chiffres (Ex. D3) servent à repérer les l.-d. sur la carte annexée.

â bounf : C-D 3. « Item la t. appelée le bonnier proche du paxhis d'en haut, joindant d'aval au dit paxhis et vers Ardenne au tige de Labée » 1656 LB10. — W. *bounî*, bonnier, mesure agraire (87, 188 ares).

« *brassinne* » : « une maison, grange, brassinne, estableries, escueries, jardin arborré et potager aud^t hody, portante l'enseigne du cigne, joindant vers Mœuse au real chemin » 1700 OH7, 28 janvier. Cette brasserie se trouvait probablement à proximité du l.-d. *houbîre*, qui signifie en w. : houblonnière : C 3. Est-ce la même brassinne qui est mentionnée parmi les dépendances de la « cense du chateau » en 1742 OH8, 225?

Bwès, bois. — 1. *bwès d'formonboû* : C 4. « Item une p. de t. en lieu dit formonbou ou croquiermont, joindante vers Meuse au tige de l'abbaye » 1715 BF4, 22 ; « la t. nommée fortmonbou joindante d'aval vers Henry fays, vers Meuse au tige de l'abbaye » 1715 LB10. *Boû*, du germanique *busch* bois, ou *buche* hêtre, se retrouve dans les toponymes suivants : *grand boû* (Dolembreux), *Gofin-boû* (ibid.), « tritoboux » (ibid.), *wâtchîboû* (ibid.), « wenbieboux » (Esneux), *pîromboû* (Aywaille) etc. Le déterminant préposé est le nom de personne Froment, Fromont (1), par métathèse Forment, Formont ; comparez Froumint pour Firmin. — 2. *bwès d'cokrémont* ou *d'crokémont* : même situation. Voir la première citation à l'article précédent. La tradition est hésitante sur la prononciation aussi bien que sur l'emplacement exact. — 3. *bwès d'Hinrifayî* : D 4. « la moitié du bois que on dist Herefays qui fut partis encontre Hennin de Villen » 1467 BIAL, t. 33, p. 178 ; « gros bois hors de herrefays appartenant à la cense de Chantraine » 1605 LB10 ; « item le

(1) Un « Frumont de Lincheye » est cité, sub anno 1388, dans le BSAH, XII (1900), 105.

bois de Henry fays » 1715 BF4, 22. Sens : hêtraie de Henri. — 4. **bwès d'Hôdi** : partie du bois d'Esneux, dans la commune de même nom ; elle échut à la commune de Hody lors du partage, en 1859, de la forêt où cinq communautés voisines avaient droit d'affouage. Voir : BIAL, t. 24, p. 108 sq. ; notre *Toponymie d'Esneux*, p. 119 ; et, ci-dessous, l'article *coûr di Tihandje*. — 5. **bwès d'hênifontinne** : voir *hênifontinne*. — 6. **bwès d'Hu** : B 3. Dénomination elliptique pour *bwès dèl vôte di Hu*. — 7. **bwès dè tchînes** : C 3. — 8. **bwès dè manéche** : C 2. Ainsi appelé d'une plaine d'équitation établie à proximité par un propriétaire du château. — 9. **bwès Mèyan** ou **dèl mârlîre** : A 3-4. Ce bois appartint au XVIII^e siècle à la famille de Méan, propriétaire du domaine de Xhos (Tavier). W. *mârlîre* : marnière. — 10. **bwès dèl pan'trêye** : A 4. W. *pan'trêye* : fabrique de tuiles ou *panes*. — 11. **bwès dè bouhon Bihèt** : voir *bouhon*. — 12. **bwès dè curé** : D 1. Complètement réduit en prairies. — 13. Voyez aussi *hâye dè sârt*.

CHEMINS : voir aux mots *route*, *havêye*, *pazé*, *tîdje*, *vôte*.

« chesnea » : voir *tchéne*.

« cigne » : un texte de 1700 mentionne une brasserie enseignée « au cigne » ; voyez l'art. « brâssinne ».

cinse = ferme. — Au cours du XVII^e-siècle, les religieux de Bernardfagne devinrent propriétaires, par acquisition ou par legs, de nombreux biens fonciers à Hody. Leur ensemble, d'une contenance de 114 bonniers, fut adjugé, le 2 floréal an V au citoyen Detrooz, ex-religieux, pour la somme de 126.000 francs (voir BIAL, t. 16, 504). Certains fonds provenant de cette vente sont encore appelés, dans le parler local, *lès neûrs bins* ; on prétend que leur exploitation ne fut jamais prospère. Sous l'ancien régime tous

ces biens étaient divisés en trois « censes » dont le nom et l'existence sont tombés dans l'oubli : — 1. La « cense de Ronsier », évaluée à 65 bonniers, 96 verges dans un dénombrement de 1695 (LB10), Pas plus que celui des deux autres, nous n'avons pu retrouver l'emplacement exact de la ferme ; notons toutefois qu'il est fait mention, en 1605, de « la vieille thoure de Ronsier appartenant au charuaige dudit Ronsier » (ibid.). Outre la forme citée, la plus fréquente, nous avons relevé les graphies « Rusier » (1645), « Ronssier » (1687), « Ronsiere » (1716). Il faut sans doute interpréter par *ronhi*, roncier, ronceraie. Comparez *Ronquières* (Hainaut). — 2. La « cense de chentraîne » comprenait, suivant le dénombrement de 1695, 66 bonniers et demi de bois, trixhes, prairies et terres arables. On explique le toponyme *tchant'rinne*, devenu nom de famille, par : « chante, raine ! » ; il désignerait originairement des terrains marécageux ; on le rencontre à Juprelle, Magnée, Montegnée, Mortroux, Warnant, Clermont-lez-Walcourt, Mignaux (« cantraine »). — 3. « certaine cense ditte du chasteau, scituée à Hody, possédée par ledit Dominicq » 1649 OH3, 27 février. Dominique de Hody la vendit aux religieux de Bernardfagne en 1678 (OH3, 18 mai). La contenance est évaluée à 50 bonniers, 32 verges petites, dans le dénombrement de 1695.

« citation » : voir *estación*.

so lès c'mounètes : C 1. « aisances des communnétés » 1673 OH1, 23 nov. ; « l'aisance ditte les quimounets » 1761 ibid. 9, 1^{er} avril. — Diminutif de *comeune*, terrain appartenant à la communauté. Litt^t « communettes ».

â côdistôr : C 3. « p. de t. contenant environ chincques quartes appellée communément la terre petite Anne, joindante d'amont et vers Ardenne à l'aysemence de Hody

appelée le coup destœuf et au chemin du St Sacrament » 1625 OH1, 65 ; « t. appelée communément la terre Anne, scituée proche de Hody, ioidante au tyge, appelé le Ko de stor » 1648 *ibid.* 3, 8 mai ; « Item un encloz nommé l'encloz latterant, ioidant de midy à l'aisance de Codistolle » 1700 *ibid.* 7, 23 janv. ; « item l'enclos dessoub le cortil, joindant d'amont au codestor » 1715 BF4, 23 ; « Godister » Cad. — Le « coup d'éteuf » était sans doute un terrain de jeu de balle (wal. *stô*) ; par étymologie populaire : *côp di stôre* (coup de store). Quant à « codistolle », l'alternance l/r est fréquente. La forme cadastrale (*stèr* de Godin?) semble être une déformation de scribe.

cokrémont : voy. *bwès*. W. *coquê*, *coq'rê*, petit coq ; souvent employé comme sobriquet.

èl comeune : D-E 2. « une p. de t. en lieu dit sur la commune, joindante du midy au chemin royal tendant de Hody vers Poulseur » 1730 OH8, 14 déc. Comparez l'article *c'mounètes*.

è côrê : D 4. « Item une p. de t. en lieu dit en Henry fays, vulgairement en corea, joindante vers Ardenne au bois de Henry fays » 1715 BF4, 22. — Sens : endroit où croissent les coudriers ; synonyme : *côreû*.

corti : courtil, jardin potager. — 1. **corti è mont** : ne subsiste que dans l'appellation *rouwale dè corti è mont*, qui désigne une servitude de 3 mètres de large reliant le *tîdje di l'abèye* à la *vôye di molin* ; C 3. « Jaspas du cortil en mont » 1620 OH10, 30 octobre ; « court, maison, iardin, prez et terres aud^t Hody, en lieu dist et communément appelé corty et mont » 1631 *ibid.* 2, 20 novembre ; « Item un demy journal environ situé derier le cortil en mont, joindant au chemin de Huy » 1720 *ibid.* 8, 21. — 2. « une p. d'héritage extante en lieu appelé le cortil de cheval » 1711 OH7, 29 décembre. — 3. « Item le cortiseau

proche le vivier del court avec le cortil aux œuvres comme ils ont fait proche le cortil en mont » 1639 LB10 (location d'une ferme à Hody). On désignait ainsi le jardin où se cultivait le chanvre à mettre en œuvre, c.-à-d. à filer ; voyez J. HAUST dans le BTD, t. XI (1937), p. 204. — 4. « héritage en lieu appelé le grand cortil » 1711 OH7, 29 déc. — 5. dizos lès cortis : D 3. — 6. drî lès cortis : D 2. « Une t.-derier les cortils et sur les xhayes, bornée le long du côté septentrional par le chemin qui va à ville au tour » 1741 LB10, 24 mars. — 7. « item le cortisea de Ronsier, joindant d'aval au chemin, vers Ardenne au paxhis de Ronsier » 1715 BF4, 21. Dépendance de la « cense de Ronsier » citée plus haut. W. **cortihé*, *col'hé*, diminutif de *corti*.

coûr di Tihandje : C 2. « Les maison, graingne, establerie et apendice gissant audit Hody, possédée présentement par lesdits représentants André et Closset de Hody, appelée la court de Tihange » 1651 OH12, 23 nov. ; « jardin potager gisant dans la cour de Tihange à Hody, qui regarde les héritages du chasteau » 1700 *ibid.* 7, 14 oct. — *Coûr* (lat. *curtis*) : exploitation agricole ; *Tihandje* (Tihange), commune de l'arr. de Huy. — Cette dénomination paraît remonter au XIII^e siècle : une charte du Val-Saint-Lambert, datée de 1254, signale en effet que sire André de Hody et sa femme avaient deux fils « sires Tyris de Hodiers et sires Johans de Tiehange com dist le Polhus, frère et chevalier » (voir BIAL, t. 24, p. 112, et t. 32, p. 279). — Les propriétaires de cette *coûr* avaient, dans le bois d'Esneux, un droit d'affouage qu'ils tenaient en arrière-fief du seigneur de ce lieu et pour lequel ils payaient les tailles à Esneux : de là le nom de « flahe de Tihange » donné autrefois à la partie de la forêt dite *bwès d'Hôdi* (voir ces mots). Aujourd'hui encore, seuls les habitants de la *coûr di Tihandje* ont part aux coupes annuelles pratiquées dans le bois communal.

al creû Hinrion : E 1. — Voir la *Toponymie de Villers-aux-Tours*, p. 336.

« *croupent* » : « une p. de t. extante sur *croupent* » 1769 OH9, 85. — Dérivé de *croupe*, primitif de *croupèt*, à l'aide du suffixe *-in* (lat. *-anu*) ; cet adjectif substantivé signifie : terrain en forme de sommet arrondi.

djurnâs (âs dî) : B 3. « Item une piece az diex journalx derier le preit » 1652 OH3, 4 avril ; « p. de t. gissante à la voye de Tavier dit aux diex journal, joindant vers levant à la voye » 1676 *ibid.*, 247. — W. *djurnâ*, mesure agraire valante 1/4 de *bounî*.

â doyâr : D 1. « certaine p. de t. extante en lieux appellé au doiar, joindant vers Ardenne au doiar du révérend curé de ce lieux » 1652 OH3, 13 juin. — W. *doyâr* : douaire ecclésiastique.

èclô : enclos. — 1. « *enclos Cortiement* » Cad. : C 3. Voir à l'article *corti è mont*. — 2. *èclô Hinrion* : E 1. Rapprochez *creû Hinrion*. — 3. *èclô dè mayeur* : D 1. « au dessus de l'enclos du mayeur de hody » 1720 OH8, 24 ; « le tiege de hestrex jusqu'à l'enclos du mayeur » 1760 *ibid.* 9, 6 mai. — 4. *èclô Piron* : D 3. « en lieu dit derier l'eclos Piron » 1652 OH13, 5 février. Un certain « Piron de Hody » est échevin de la cour en 1620 ; c'est lui sans doute qui est mentionné dans le texte suivant : « au lieu devant la maison jadis à Piron de Hody et là où il y a trois chemins qui font une croix, sçavoir l'un venant du village de Hody, et un venant d'Anthinne, et l'autre venant de ville authour et d'allentour poursuivant desseur Xhos... (1) avons trouvé, dans lad^{te} croissade des chemins, une petite source d'une espèce de fontaine » 1694 OH7, 2 mars. — 5. « *encloz latterant* » : voyez à l'article *côdistôr*,

(1) *Xhos*, dépendance de Tavier.

le texte de 1700. Le déterminant paraît être un nom de personne.

église : D 2. Dédiée à Saint Pierre.

« esquerre » : voyez « squere ».

a l'estâcion : E 3. « une p. de t. gisante près la station entre Anthine et Hody » 1731 OH8, 83 ; « une t. derrier l'Enclos avec le trixhe y annexé, borné du levant par le chemin qui va sur la citation, du midy au chemyn qui va à Anthene » 1741 BF4, 161. — Il s'agit sans doute d'un ancien relais de diligence. L'instinct populaire a imaginé cette explication simpliste : le tracé primitif de la ligne vicinale Comblain-Warzée prévoyait l'établissement d'une halte à cet endroit. En 1731 !

« flah e de Tihange » : voir *côur di Tihandje* et notre *Toponymie d'Esneux*, pp. 160-61.

fonds. — 1. **fond dè côrê** : D 4. Voir *côrê*. — 2. **fond dès deûs** : C 1. Voir notre *Topon. de Villers-aux-Tours*, p. 338. — 3. **fond dè sârt** : C 1. Voir *sârt*. — 4. **fond dèl rot'lêye** : voyez *rot'lêye*. — 5. **fond dès wêdes** : C 2. W. *wêde* : pâture.

formonboû : voyez *bwès*.

« fosses à l'argille » : voyez *ârzêye*.

èl fossète : D 3. « une p. de t. en lieu dit elle fossette jointante vers Meuse aux aisemences » 1715 BF4, 22.

à frê fossé : E 2. Le chemin qui de là gagne Villers-aux-Tours et délimite les deux territoires, s'appelle *tîdje di frê fossé*. — *Frê* = *fractum* ?

gote : ce terme désigne fréquemment dans la toponymie liégeoise des fonds humides, où l'eau suinte. — 1. **èl gotte** : C 3. « prairie appelée en lieu dit elle gotte » 1678 OH3, 16 mai ; « prairie communément appelée la petite gotte » 1682 OH13, 18 juin. — 2. **èl gotte Pîrhê** : B 2. « preit gisant alle gotte pierchay » 1623 OH1, 53 ; « le prez delgotte

pirhai » 1772 *ibid.* 9, 141 v^o. — 3. « item les terres del haxhe et celle d'entre deux Gottes, jointantes d'aval au chemin qui vat au sart, vers Ardenne à la pied-sente de xhos » 1715 BF4, 23. Ce l.-d. désignait les terrains situés entre la *gote* et la *gote Pîrhé*.

às grantès pèces : A-B 3. « une p. de t. az grand pièces, où que le chemin de Huy passe au travers » 1651 OH12, 23 nov. ; « la t. aux grandes pieces, joignante du midy au sentier qui va à xhosse et couchant au chemin qui va à Tavier » 1741 BF4, 160.

èl hâdrêye : D 1. « t. scituée en lieu appellé Hadrée dite valuchant » 1650 OH3, 13 juin ; « es fond de Hadrée une t., jointante vers Mœuse au tige qui va de Hody à Hestreux » 1700 *ibid.* 7, 14 oct. ; « sa terre de hadrie, juridiction de Villers aux thours » 1756 OH9, 68. — Comparez le « pré al Haderée » à Andenne. Peut-être du même radical que *hadrene*, terrain pierreux.

al hâhe : C 3. « une autre terre dite la terre à la Hahe et au sentier de Xhosse, bornée le long du midy par ledit sentier, le chemin de Huy la traversant » 1741 BF4, 160. — W. *hâhe*, porte à claire voie dans une haie.

èl havêye (d'è trôkê) : C 1. « Item une p. de t. extant en lonpret, jointante vers soleil levant à la xhavée de Lonpret et vers couchant aux aisances des communnettes » 1673 OH1, 23 nov. ; « dans la t. au marlière, Humblet aurat pour parte tout ce qui est à côté de la xhavée du côté de Hody, et à l'autre côté de la xhavée depuis le bout de la haie jusqu'à la xhavée » 1772 *ibid.* 9, 141 v^o. — W. *havêye*, de *excavata* [*via*], chemin creux.

al hâye dè sârt : B 1-2. « Item une p. de t. extant en la haye de Sart, jointant vers couchant au tiege de Sart » 1673 OH1, 22 nov. — W. *hâye* : petit bois. Voir au mot *sârt*.

so lès hayes : D 2. Alias : *drî lès cortis*. « Item la t. ditte sur les xhaes, joindante vers Meuse au chemin qui vat de Hody à Villers aux thours » 1715 BF4, 23. — W. *haye* : ardoise, pierre plate.

è hènifontinne : A-B 3. « une p. de t. en lieu dit hennyfontaine » 1710 OH7, 11 déc. ; « t. labourable gisante à hennifontaine et joindante de trois costé à M^r le Baron de Mean » 1725 *ibid.* 8, 54 ; « une t. à henryfontaine, joindante vers Ardenne à l'abbé de Saint Laurent » 1745 OH8, 220. — Traduisez : « en la source de *Hènin* ». Dans la transcription de 1745, le scribe a été influencé par *Hinrifayé*, l.-d. tout proche.

so hèrwî : C-D 1. « certaine pièce de pré gisante en herwy » 1622 OH1, 15 déc. ; « item sur herruy, un trixhe aboutissant au chesne qu'on veut dire estre l'entredeux de la seigneurie de Ville au thours » 1695 LB10 ; « sur Heruvy » 1700 OH7, 14 oct. ; « au lieu dit herouy entre Hody et Hestreux » 1742 *ibid.* 8, 161 ; « t. extante sur herwy au tige de hestreux » 1742 *ibid.* 8, 163. — M. FELLER voit dans *hèrwî* un nom propre germanique composé de *Her* et de *Wig* ; voyez *Top. de Villers-aux-Tours*, rapport p. 316. Comparez le nom latinisé *Helvicus*, qu'on rencontre dans les chartes, et *Herwinus* dans PONCELET, *Livre des Fiefs de l'Eglise de Liège*, p. 31. ; on a un *hèrwinstèr* à Villers-Sainte-Gertrude.

Hinrifayé : voir *bwès d'*—.

Hôdi (1). « Hodier » 1182 VINCENT, *Les noms de lieux de la Belgique*, p. 78 ; « Hodieres » 1209, « Hodiers » 1253 SCHOONBROODT, *Inv. des chartes du Val-Saint-Lambert*, I, 14 ; « Andrier de Hodier le fils Warnier » 1265 WILMOTTE,

(1) Le dictionnaire de DE SEYN mentionne l'ancienne forme *Heydra* (1147), mais sans référence ; l'identification nous paraît inadmissible.

Etudes de dialectologie wallonne, 78 ; « Andrea Braket de Hodiers... domum de Hodieres cum fossatis... Katherine de Hodiers » ± 1315 PONCELET, *Fiefs de l'Eglise de Liège*, 35, 45 et 228 ; « Hodires » 1336, « Hodier » 1379 *Cart. Stav.-Malmédy*, II, 203 et 367 ; « deleis Hodires » ± 1400 apud Hemricourt, I, 300 ; « Hody » dans les textes des derniers siècles, excepté « Houdy » en 1504 et « Hodier en Condroz » en 1620. — Faut-il voir dans *Hody* un nom de personne (*Helderius*?) comme le suggère M. VINCENT? Ce ne peut être en tous cas celui qui entre dans la composition de *Hödîster*, *Hödîmont*, où l'initiale est brève (voyez M. FELLER dans le BTD, t. III (1929), p. 62). Serait-il téméraire de proposer un **ex-caldariu*, échaudoir? Comparez le wallon *höder*, échauder.

ël houbfre : C 3. « item à la houbloniere une quarte et une verge de preit » 1695 LB10.

è long pré : voir au mot *pré*.

è Lorète : C 1. « item es Lorette une terre » 1695 LB10 ; « Item la t. Laurette sur herwy » 1731 OH8, 85.

manéche : voir *bwès dè* ~.

mârlîre : marnière. — 1. *so lès mârlîres* : C 1. « ils ont faict faire fossez tant esdits heritaiges de chantraine que de Ronsier ; sçavoir ens lieux dict trocquea et ens vennes où ils ont faict tirer marle » 1605 LB10 ; « la terre aux marles au fond des sart » 1715 BF4, 23. — 2. Voir *bwès dèl mârlîre*.

« *m a y* » : « terre almay » Cad. : A 3. — W. *mê*, maie, pétrin ; terrain creux en forme de maie. Voir aussi « *nay* ».

al mêzon : C 2. Cette dénomination, qui tend à s'oublier, est encore appliquée parfois au château. « la maison ditte le chasteau de Hody » 1648 OH3, 24 juillet ; « les batiments communément appelez la mayson George avec

la grange et l'estable y contigu gisant à Hody » 1745 *ibid.* 8, 220. Rapprochez le l.-d. *pré Djwér*, proche du château.

mont : entre dans la composition de *corti è mont* et de *pèces è mont*.

« n a y » : « Item une t. à la Nay, joignante du midy à Monsieur de Méan... ayant l'angle de desseur qui outre-passe le chemin » 1741 BF4, 160. — Sur le w. *nâye* signifiant borne limite, voyez notre article dans ce *Bulletin*, t. IX (1935), pp. 201-204 ; les terrains désignés se trouvent bien à la limite d'anciennes seigneuries. Toutefois le plan Vaucher porte : « terre almay » : y a-t-il eu confusion, ou avons-nous affaire à deux dénominations successives ?

neûrs bins : voyez à l'article *cinse* et comparez l'appellation *zwart goed* que le peuple du Limbourg applique aux biens nationaux.

« o n f o s s e » : « une t. appelée en onfosse dans la juridiction d'Anthinne » 1696 OH7, 12 janvier. Ce texte, joint à ceux que nous avons cités dans la *Topon. de Villers-aux-Tours*, montre que l'endroit désigné se trouvait partagé entre les juridictions d'Anthinnes, de Hody et de Villers ; il semble se confondre avec *fré fossé*. Rappelons qu'on peut lire aussi « oufosse ».

« o y e s » : voir « terre aux — ».

pahi : pâture. — 1. **è pahi la-haut** : D 3. « Item le paxhis ou waide là haut, au milieu du village, joignant du levant et midi aux chemins » 1741 LB10, 24 mars. Voir une autre mention à l'article *bouni*. — 2. « item une p. de t. gisante à hody en fond des p a x h i s » 1731 OH8, 84. — 3. « ung triche au grand p a x h i s » 1676 OH1, 11 avril.

pan'trêye : voir *bwès dèl* —.

pazê, autrefois *pisinte*, sentier. — 1. **pazê d'Taviêr** : A-B-C 2-3. — 2. **pazê d'Hos'** : B-C 3-4. « Item une t. appelée la pièce es mont, ioindante vers Meuse tout du

loing à la voye de xhosse » 1651 OH3, 13 février ; « à la piedcente qui va de hody à xhos » 1700 OH7, 14 oct. Ce chemin est supprimé. Xhos, dépendance de Tavier. — 3. « une t. ioindante à la piedcente alante de Vien à Tavier » 1693 OH7, 26 févr. Vien, w. *Viyin*, dépendance d'Anthisnes. Situation : A-B 3-4. — 4. **pazê dè fond dès deûs** : C 1. Forme limite entre les territoires de Hody et de Villers-aux-Tours. « une piedsenne qui tend de Viller à Tavier » 1625 OH3; 21 vril.

divins lès pèces è mont : B-C 3-4. « t. appelée la piece es mont » 1651 OH13, 13 février ; « t. appelée la piece en mont, joindante vers Mœuse à la piedcente qui tend de Hody à Xhos » 1696 *ibid.* 7, 12 janvier ; « en lieu dit pessaimont » 1756 *ibid.* 9, 69 ; « La terre sur pesemont » 1772 *ibid.* 9, 141. A rapprocher de *corti è mont*.

è pèlinne : E 2-3. Pas de mention dans les textes d'archives. — Une *pèlinne* est une étendue de terrain défrichée par l'opération du *pelage* ; voyez notre article *stèpinne* dans ce *Bulletin*, t. XI (1937), pp. 87-89.

« piedcente » : voyez l'article *pazê* 3 et 4.

« p i e r e (la blanche) » : citée p. 285.

« p o s t i c e » : « un petit jardin potager gisant sur le courtil appelé communément au postice » 1675 OH3, 240. — W. *postis' - posti*, porte de jardin.

prés. — 1. **pré â(s) djèyi(s)** : C 2. « item au preit au gey un preit » 1695 LB10 ; « une piece de pret appelé le pré au gailly joindante vers levant au ruelles » 1673 OH1, 23 nov. ; « pré au Géhy » Cad. Le w. *djèyi* : noyer. — 2. **pré Djôr ou Djwêr** : C 2. « la moitié de la prairie George » 1725 OH8, 55. — 3. « Item 6 verges grandes nommez le prez le parmentier, joindant d'Ardenne au chemin, de couchant à une rualle » 1700 OH7, 28 janvier. W. *pârmèti* : tailleur d'habits. — 4. **grand pré** : C 2. —

5. **long pré** : C 2. « Item le long preit consistant partie en prairie qu'on appelle présentement les prairies par dessoub et partie réduite en terres arrables et possédées par diverses personnes » 1651 OH13, 13 février ; « Item une p. de t. extant en lonpret, joindante vers soleil levant à la khavée de lonpret et vers couchant aux aisances des communnettes » 1673 *ibid.* 1, 23 nov. — 6. « une piece de prairie qu'on dist le preit au Tilleux, enfermé de vive haye, extant proche du tilleux au tige de Hestreux, joindant vers midi au tige de Hody » 1680 OH3, 22 nov. W. *tiyou* = tilleul. — 7. « le preit appelé le preit Wéry, ioindant d'aval vers Mœuse et vers Ardenne az biens du chasteau de Hody » 1624 OH1, 61. Relief est fait de ce pré au couvent de Bernardfagne par Anne, fille de Wéry de Vilhain. — 8. **drî lès prés** : C 2. « Item une aultre pièce de t. derier les prez, joindant vers soleil levant au tiege allant de hody au sart » 1673 OH1, 22 nov. — 9. **lès prés di d'zos** : ainsi est désigné l'ensemble des prés situés à l'ouest de la grand'route, en aval du village. « prairie scituée à Hody en lieu dit les preits de dessoub Hody » 1682 OH13, 18 juin. Voyez aussi le texte de 1651 cité aux mots *long pré*.

so lès rahieûs : B-C 2. « la t. ditte aux reches terres » 1715 BF4, 23 ; « la terre a Reheterre, joignante d'orient au chemin qui va en sart » 1741 LB10, 24 mars. — Comparez « rahieuse terre » et *rahis'* dans notre *Topon. d'Esneux*, p. 250. Le w. *rahieûs*, du verbe *rahî*, signifie *rèche* et, appliqué au sol, *raboteux*, *bossué* ; synonyme : *rèh*.

« *R a y e* » : « la terre dit al Raye sur la voye d'Anthine » 1656 LB10. — *Râye* : déverbal de *râyi*, arracher (les souches), défricher.

ri dè fond dè sârt : naît au l.-d. *trôké*, d'où il gagne le territoire de Tavier.

èl rot'léye ou *è fond dèl* ~ : B 2. « une t. al Rotelelée » 1731 OH8, 85 ; « dans la comine ditte à la rottelée » 1731 *ibid.*, 91. Le *pazé d'Taviér*, qui y mène, s'appelle aussi *vôye dèl rot'léye*. — La forme « Rotelelée » est une dittographie due à l'inattention du scribe. Le sens est : ligne, rangée (d'arbres) ; voyez notre note dans ce *Bulletin*, t. X (1936), pp. 383-5.

route. — 1. **grand-route** : tronçon de l'importante voie de communication d'Ougrée à Ouffet. Elle traverse le territoire du nord au sud, coupant le village en deux parties. — 2. **route d'Antène** : D-E 3, entre les l.-d. *vinàve* et *èstácion*.

rouwale : ruelle. — 1. **rouwale dè corti è mont** : C3. Voir *corti è mont*. — 2. « t. appelée elle venne, ioindant vers couchant à un chemin appelé le ruelle » 1675 OH3, 30 mai Chemin disparu. — 3. « Item un autre journal gisant à la terre aux rualles auprès de la piedsenne qui vat de Hody à Tavier » 1675 OH3, 30 mai.

è sâci : D 3. « t. gisant en saulcy » 1623 OH1, 36 ; « une p. de t. en lieu dit en Saulcy, joindant vers Ardenne aux terres du bénéfice d'Ouhar et d'amont au bois de henry fays » 1729 *ibid.*, 78. — W. *sâci* : saussaie. *Ouhar* : dépendance d'Anthignes.

è sârt : la vieille ferme du sart, avec sa tour décapitée, se trouve sur le territoire de Tavier, contre la limite septentrionale de Hody. De là les désignations : *fond dè sârt*, entre la ferme et la grand-route (C 1) ; *tiér dè sârt*, à proximité ; *tîdje dè sârt*, limitrophe des deux communes, et *hâye dè sârt* (B 1-2), petit bois en bordure de la limite. « une p. de t. a thièr de sart en fond de sart » 1652 OH3, 4 avril ; « une autre p. de t. au tige Dessar, joindante vers Meuse le lon du tige Dessar » 1752 *ibid.* 9, 6. — W. *sârt* = essart.

à sawou : B-C 3. « Au Saou » Cad. Le w. *sawou*, sureau.

à li spinète : B 3. « les heritages desdits de Bernarfagne et vignette, extans à la spinette ditte sur les arsilles » 1731 OH8, 92 ; « une t. et trixhe à la spinette... y joint la voye de Huy » 1741 BF4, 160 ; « en lieu dit alsipinette » 1756 OH9, 45. — W. *spinète*, diminutif de *spène*, épine.

« s q u e r e » : « Item sur heruvy encore une autre p. de t. appelée le squere » 1700 OH7, 14 oct. ; « Item la t. appelée l'esquerre ». — W. *sqwère*, équerre, angle ; ici t. de forme angulaire.

tchafor : four à chaux. — « item une t. au chaffour » 1695 LB10. Situation inconnue.

« station » : voir *éstácion*.

tchapèle Saint-Donât : C 3.

tchêne ou **tchîne**, chêne ; **tchênê**, diminutif. — 1. « Item la t. en chesnea ou en saulcy » 1715 LB10. Se trouvait au l.-d. *sâci*. — 2. **â tchêne al macrale** : E 1. W. *macrale*, sorcière. Voy. *Topon. de Villers-aux-Tours*, p. 357. — 3. « item en saulcy proche du chesne qui fait la séparation de la iuridiction de Hody d'avec celle d'Anthinne » 1695 LB10. — 4. Voir au mot *hèrwé* la mention d'un autre chêne marquant la limite de Hody et Villers-aux-Tours.

tchèsté : château. Il s'élève en bordure de la grand'route, à proximité de l'église : C 2. Propriété Limelette. C'est une élégante construction, peu ancienne, avec ferme annexée et parc. Certaine tradition orale prétend qu'aux âges anciens le château se trouvait au l.-d. *pahi d'laharut*, tout proche, où l'on en verrait encore certains vestiges. En 1315, nous voyons que Cunardus de Loncin fait relief, à Liège, de sa « domum de Hodieres cum fossatis » (PONCELET, *Livre des Fiefs de l'Eglise de Liège*, p. 145). Voir aussi au mot *mézon*.

têres. — 1. « la t. petite Anne » : voir la citation au mot *côdistôr*. — 2. « item la t. Jean Le Nay » 1715 BF4, 22. — 3. « item la t. le parmentier » 1695 LB10. Rapprocher les textes cités aux mots *basse* et *pré* n° 3. — 4. « item la t. Remacle proche le buisson Bihet » 1695 LF10. — 5. *têre St Pire* : B 3. « Item une piece gisante alle terre Saint Pierre, ioidant vers Ardenne à une pedsente qui tend de Hody à Xhos » 1623 OH1, 12 janvier. Était propriété de l'église, dédiée à Saint Pierre. L'endroit est aujourd'hui boisé. — 6. « item la t. a u x o y e s » 1695 LB10 ; « Item es thier de sart une p. de t. appellée communément la terre aux oyes, joindante vers Mœuse au tige de sart » 1700 OH7, 14 oct. Lisez : la terre aux oies. — 7. « une p. de t. appellée la petite terre, joindante du levant au chemin qui tend de Hody à Villeauthour et du couchant au tige de Hestreux » 1723 OH8, 43.

tîdje : chemin de terre, gazonné ou bordé de gazons. — 1. *tîdje di l'abèye* : allait du l.-d. *vinâve* au l.-d. *a l'abèye* à Xhos (Tavier). La grand-route d'Ouffet emprunte exactement le même tracé jusqu'à sa sortie du territoire de Hody. « t. gisante a tiege à Labie » 1623 OH1, 12 janvier ; « au grand chemin qui conduit de hody à xhos, appelé communément le tige à l'abbaye » 1709 *ibid.* 7, 5 décembre. *W. abèye* : abbaye. — 2. *tîdje di frêfossé* : voir *frê-fossé*. — 3. *tîdje di Hèstreû* : D 1-2. Hestreux, dépend. d'Esneux. — 4. « item une autre p. de t. scituée sur herwy, joindante vers soleil levant au petit tige » 1752 OH9, 6 ; « item la t. ditte d'elle venne, joindant du levant au petit tige » 1715 BF4, 23. Le même que le n° 3 ci-dessus. — 5. « un journal et demy gisant en lieu dit valuchamps, ioidant daval a tiege Guilhot, vers Mœuse à la voye tendant de Hody à Villers az thours » 1623 OH10, 21 nov. C'est sans doute la *vôye Colâr* qui est ainsi désignée. —

6. *tîdje dè sârt* : voyez *sârt*. — 7. « un journal de t. lige en lieu dit dessoub le tiege des fonds des deux » 1623 OH1, 41. Désigne probablement le *pazé dè fond dè deûs*. — 8. *tîdje dèl vène* : C-D 1. Désaffecté. Dénommé « tiege Sarté » par le Cadastre.

tiêr dè sârt : C 1. Voyez *sârt*.

è trôké : C 1. « ens lieux dict trocqua » 1605 LB10 ; « Item en troqua une piece contenant deux bonniers et demy et une quarte, joindante vers Meuse à l'aisemence de Hody » 1715 BF4, 22. — On trouve le même l.-d. à Chokier (*à trôké*), « trocquay » à Horion-Hozémont, à Clermont-sur-Berwinne, et à Liège (« a Souverain Avroit, en lieu dit Trokeal » 1441 LAHAYE, *Inventaire des Chartes de l'Eglise Saint-Jean*, I, 388). Dimin. du bas latin *traucum* : trou. Remarquons la proximité du l.-d. « es trous », signalé ci-après.

« *t r o u x* » : « Item la t. es trous, ioindante vers couchant au rnd pasteur de Hody, et du levant au marlier » 1651 OH13, 13 février ; « Item une t. en troz » 1685 OH5, 22 février. — Le w. *trô*, trou, désigne souvent, en toponymie, un évasement de vallée, comme c'est le cas ici et pour *trôké* de l'article précédent.

è valûtchamp : D 1. « un buisson appelé en valuchamps où il souloit estre un pieri » 1625 OH3, 21 avril ; « item en valluchamps une t. joindante vers Mœuse au chemin qui vient de Villeauthour à Hody » 1700 ibid. 7, 14 octobre. — S'étend aussi sur Villers-aux-Tours.

èl vène : C-D 1-2. « le t. ditte d'elle venne, joindante du levant au petit tige » 1715 BF4, 23 ; « La t. dessoub le tige, ditte elle veine, limitée vers le midy par le preduit tige » 1741 BF4, 161. — On hésite à identifier ce *vène* avec le fr. *vanne* au sens de batardeau, pêcherie (G II, 462 et *Topon. d'Esneux*, p. 300) parce qu'on n'imagine pas

qu'on ait jamais pêché en cet endroit. Malgré l'irrégularité du passage de *f* initial à *v*, ne peut-on voir dans *vène* un doublet de *fagne*? Cf. *das hohe Venn* et le flamand *'t venne* (à Léau).

« *vignoble* » : « dans la prairie au vignoble » 1732 OH8, 101. Il est encore fait mention d'une « vignette » dans un texte cité à l'article *spinète*.

è *vinàve* : D 2-3. « une granche, courte et jardin en lieu dit en vinave à Hody » 1651 OH3, 13 novembre ; « le chemin dit en vinave » 1765 *ibid.* 9, 21 mars. — Le mot signifie : groupe d'habitations, quartier ; voyez J. HAUST, *Etymologies wallonnes et françaises*, p. 267.

vôyes. — 1. *vôye d'Antène* : E 2-3. « t. joindant du levant au chemin qui vat de Villers aux thours à Anthines, du midy au chemin d'Anthinnes à Hody » 1755 OH9, 39. — 2. *vôye di Hu* : A-B-C 3. « az grand pièces où que le chemin de Huy passe au travers » 1651 OH12, 23 novembre. S'appelle aussi *vôye di Molin*, parce que, en se dirigeant vers Huy, elle traverse le hameau de Tavier dit *a Molin*. — 3. *vôye di Molin* : voyez n° 2. — 4. *vôye dè sârt* : C 2-3. — 5. *vôye di Taviêr* : autre nom du *pazé d'Taviêr*. — 6. *vôye d'èl rot'lêye* : autre nom du *pazé d'Taviêr* à l'endroit dit *èl rot'lêye*. — 7. *vôye di Viyatoûr* : D 1-2. — 8. *vôye Colâr* : D 1-2 ; va de l'ancienne ferme Collard à Hody au l.-d. *ratintot* à Villers-aux-Tours. — 9. Un témoin « dist avoir veu les bestes de Villers aux thours paistre le long du tiege en question (scil. *tîdje di frê fossé*), ioux au chemin dit la deseutrene voie de messe et point plus hault » 1625 OH3, 21 avril ; « le chemin de Hody appelé la voie des mortes » 1625 *ibid.*, même date. Ces deux appellations s'appliquaient à la *vôye Colâr*, qu'empruntaient, pour se rendre à l'église de Hody, les paroissiens et les convois funèbres venant de Villers-aux-Tours. — 10. *vôye dèl pan'trêye* : AB4. Tronçon du chemin signalé ci-après,

dans la traversée du l.-d. *èl pan'trêye*. — 11. « t. gisant en lieudit aux grandes pieces, joindant d'amont au chemin qui tend de Vien à Tavier » 1699 OH7, 9 avril. Vien, w. *Viyin*, hameau d'Anthisnes. — 12 *vôye dè bwès* : E 2. « un chesne iadis extant au chemin qui vat de Pousseur à Hodi » 1625 OH3, 21 avril ; « une p. de t. extante en lieu dit à la voye du bois d'Anthinne, joindante vers Meuse au tiege tendant de Hody au bois d'Anthinnes » 1750 *ibid.* 9, 60. Va de Hody à Poulseur par le bois d'Anthisnes. — 13. *vîhe vôye di Viyin* : C 4. Va de Hody à Vien (Anthisnes). Voir n° 14. — 14. « chemin du S^t Sacrament » : voir le texte de 1625 cité au mot *côdistôr*. Autre nom du n° 13. Était suivie par la procession du Saint-Sacrement. — 15. *basse vôye* : C 3. Traduisez : chemin creux.

wède : pâture. — 1. *divins les wêdes* : C 2. — 2. « Item une t. ditte elle waide » 1715 BF4, 23. — 3. « Item le paxhis ou waide la haut au milieu du village, joignant du levant et midy aux chemins » 1741 BF 4, 159. Voir : *pahi lahaut*.

« *y p e* » : « item un demy journal en sacy appelé L'ype » 1731 OH8, 85. Se trouvait au l.-d. *sâci*. — W. *îpe* : herse, terrain en forme de herse.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre I. — Bibliographie	279
Chapitre II. — Notice sur la commune et l'ancienne seigneurie	280
Chapitre III. — Glossaire alphabétique des lieux-dits. . .	283

